

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|----------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 18 |

Objet de la délibération :
Garderie municipale 2024.

N°10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 013-211300173-20240208-102024DEL-DE



Séance du JEUDI 08 FÉVRIER 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, MAFFEI Pascal, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Valérie), BURAVAND Julien (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Alexandra SOLINAS

Il est proposé à l'Assemblée l'ouverture de la Garderie Municipale pendant une partie des vacances scolaires, du 8 juillet au 26 juillet 2024 inclus, de 7h45 à 18h00 (fermée les mercredis 10, 17 et 24 juillet).

Cette garderie sera ouverte aux enfants scolarisés ou résidant à BOULBON, nés entre 2014 et 2020, afin d'aider les familles durant les vacances d'été.

Les inscriptions auront lieu en Mairie aux jours et heures d'ouverture du 29 avril au 24 mai 2024 inclus. Toute inscription hors délai ne pourra être prise pour des raisons d'organisation des services.

Il propose également de maintenir le tarif unique à 2€/jour et par enfant. L'inscription sera effective dès réception du paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUI l'exposé et après en avoir délibéré,

DIT que cette garderie fonctionnera à l'Ecole Maternelle des Tilleuls aux dates et heures sus-indiquées tous les jours sauf samedis, dimanches, jours fériés ainsi que les mercredis 10, 17 et 24 juillet 2024.

DIT que les inscriptions seront reçues en Mairie, aux jours et heures d'ouverture durant la période énoncée soit du 29 avril au 24 mai 2024.

DIT que les jours de présence des enfants seront déterminés au moment de l'inscription.

DIT qu'un tarif unique de 2€/jour et par enfant sera appliqué.

DIT que le paiement se fera à l'inscription.

DIT qu'un service de cantine fonctionnera au prix de 3,90 Euros le repas.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire : DE BOULBON